CONDITIONS DE L'ABEILLE.

1o. Pour la feuille seulement.—DIX PIASTRES PAR AN payable six mois d'avance. On ne s'abonne pas pour moins d'un an.

2o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu, à moins qu'on n'indique quelqu'un à la Nouvelle-Orléans chargé de payer régulièrement. L'abonnement est exigible l'année d'avance.

3o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera arrêté à moins que les arrérages ne soient payées, et à moins aussi que celui qui voudra suspendre son abonnement, en ait fait connaitre son intention par écrit, à l'éditeur de l'Abeille seulement, huit jours avant l'expiration de l'abonnement courant.

4o. Les Avis se publient en ANGLAIS et en FRANÇAIS. On ne les admet pas dans une seule langue. Le prix est d'UNE PIASTRE pour *dix lignes ou moins*, pour la première insertion de chaque langue, et *cinquante cents* pour les insertions subséquentes.

5o. Les Avis qui seront publiés par *intervalle* seront payés aux mêmes prix que la première insertion, c'est-à-dire une piastre par chaque langue et par chaque publication.

6o. Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

7o. On prend des abonnemens à l'année pour la publication des avis commerciaux, à un prix raisonnable.

8o. Les lettres adressées à l'éditeur doivent être affranchies, dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

9o. Les abonnés qui ne recevront pas régulièrement leur gazettes sont priés d'en informer l'éditeur.

10o. Les porteurs de *l'Abeille* n'ont le droit ni de prendre un abonné, ni celui de suspendre un abonnement.

Pour le nord et les côtes.

POUR LE BAYOU SARA, passage seulement.—Le bateau à vapeur CHAMPION, fin marcheur et à basse pression, capitaine Mix, partira du bout de la rue du Canal, pour le lieu susdit et les ports intermédiaires, lundi 21 du courant, à 6 heures et demie du matin. Le trajet sera fait dans la journée. Les jours de départ sont comme suit:

De la Nlle Orléans, Les Mardis, Jeudis, Samedis. — *Du Bayou Sara.* Les Lundis, Mercredis, Vendredis,

Ce bateau est parfaitement distribué pour la commodité des passagers, et rien ne sera épargné par les propriétaires et le capitaine pour rendre le passage agréable. Pour passage seulement, s'adresser à
23 mars—30 JOHN DOUGLASS.

POUR LOUISVILLE & CINCINNATI—Le bateau à vapeur BALTIC, est prêt à recevoir son chargement et partira le 12 mai, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
10 mai FORSYTH, GOODWYN & FORDS.

POUR PHILADELPHIE—Le paquebot régulier CHESTER, capitaine Watson. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, en face le poteau No. 57, ou à JAMES REED & Co, 35, rue Royale.
N. B. Ce paquebot sera remorqué dans la Delaware, par un bateau à vapeur. 30 av

Pour les Ports d'Europe.

POUR LIVERPOOL.—La barque AI JOHN WALKER, doublée et chevillée en cuivre partira le 11 mai. Pour passage seulement, s'adresser à bord, en face la Presse d'Orléans, ou à (10 mai) Wm. VANCE. 18 Douane.

POUR LONDRES—Le navire HARRIET, peut encore prendre de 50 à 100 balles de coton pour compléter sa cargaison et partira immédiatement. S'adresser à
10 mai HARROD & QUARLES, 24 Douane.

POUR LIVERPOOL.—La barque ELEANOR, capt. Davidson, partira sous peu de jours. Pour passage seulement, s'adresser au capitaine, à bord, un peu après le railroad, ou à
9 mai Wm. VANCE, 17 Douane

POUR MARSEILLE.
Le brick COMET, capt. Marcy, sera pret à recevoir son chargement dans quelques jours et partira incessamment pour le dit port. Pour fret ou passage ayant de bons emménagemens, s'adresser au capitaine à bord ou à
LEGENDRE & SAMORY,
9 mai No 47, rue Toulouse.

Pour les ports du Mexique.

Pour Tampico—Le brick fin voilier ATTAKAPAS, capt. Cormier, ayant la plus grande partie de chargement engagée, commencera à charger lundi. Pour le fret de 200 barils ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à
30 av JOHN CROSBY, 28 rue du Camp.

Pour les Antilles.

POUR MATANZAS—La jolie goëlette HALCYON, capt. Dickerson, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu.—Pour balance du fret ou passage, s'adresser à
7 mai M. S. CUCULLU, LAPEYRE & Co.

POUR MATANZAS—Un bâtiment du port de 8 à 900 barils, sera expédié pour ce port, s'il trouve du fret suffisamment. Il est mouillé à quai et peut commencer à charger immédiatement. S'adresser à
5 mai R GRONING & Co.

POUR LA HAVANE—Le brick ROAKER sera expédié sans douane samedi 7 et fera voile dimanche 8 mai. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, au capitaine, à bord au pied de la rue Conti ou à
5 mai R GRONING & Co.

POUR ST. MARC et la ville de St. Domingue, (Hayti) le beau brick fin voilier—le SENEGALAIS, capt. Guéroult, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira incessamment.—Pour la balance de son fret, ou passage, s'adresser à bord en face la rue St. Louis, ou à KOHN, DARON & Co. [19 avl

A FRETER, (on préfère un port dans la Méditerranée)—Le navire doublé et chevillé en cuivre, OLIVE & ELIZA, du port d'environ 1200 barils. S'adresser à
10 mai THOMAS BARRETT & Co

A FRETER—La jolie goël. ONTARIO, capt. Presson. S'adresser à
HARROD & QUARLES,
6 avril 24, Douane

A FRETER—Le brick fin voilier SYREN, capt. Pendleton, du port de 238 tonneaux, ayant de beaux emménagemens pour passagers. Pour les conditions, s'adresser à
13 av JOHN A. PECK, 29 Bienville.

A FRETER—La barque anglaise A. I. VENTURE, capitaine Wilson, est prête à recevoir un chargement, étant chargée de coton, elle ne tire que 12 à 13 pieds d'eau, S'adresser au capitaine à bord, ou à
10 mars— R. & J. CURRELL.

A FRETER (*pour un des ports du Sud*)—Le Brick fin voilier, doublé et chevillé en cuivre, OCTAVIA, capt. J. Cross, de 110 tonneaux, et pouvant porter 900 barils, est prêt à recevoir un chargement.—S'adresser à bord vis-à-vis la rue Notre Dame, ou à C. WORSLEY,

A VENDRE.—La jolie goëlette SWIFT, construite à Baltimore, du port de 450 barils, parfaitement réparée et prête à mettre en mer S'adresser à
6 av JAMES REED & Co. 35, rue Royale.

A LOUER—La maison élégante à 3 étages, dernièrement habitée par feu Mme. Eliza Baldwin, sise à l'encoignure des rues Carondelet et Hevia. Ladite maison et ses dépendances sont entièrement neuves, bien finies, commodes et parfaitement convenables pour une famille nombreuse. S'adresser à
13 av HENRY CARLETON.

A VENDRE—Un magasin face au Rail Road. Une maison vis-à-vis la rue Jefferson, sur un terrain de 59 pieds de face, sur 120 de profondeur.
100 actions dn la Compagnie des Architects. S'adresser à (7 avril—1m) B. MARIGNY.

A LOUER—Une maison entièrement neuve et bien bâtie, construite de manière à être occupée ou par une très nombreuse famille, ou par trois familles séparées, avec des dépendances, cuisines, etc. située dans la rue Bagatelle.—S'adresser à
19 mars A. RASCH, 75 Chartres.

AVIS—Attendu que François Garic, de la paroisse St. Bernard, s'est adressé à moi, pour avoir l'annulation de l'hypothèque spéciale et des cautionnemens ci-après, souscrits par lui comme shérif de ladite paroisse, savoir: une hypothèque spéciale sur une portion de terre située dans ladite paroisse, ayant un demi arpent de face aux deux bords du bayou aux Bœufs sur une profondeur de quarante arpens, par acte pardevant O S. Rousseau, juge de paroisse, ex officio notaire public, le 25 de novembre 1834; 2. Un cautionnement de cinq mille deux cent quatre piastres et soixante six cents, signé par lui conjointement avec Cyprien Lefebvre et Fernando Estèves, ses cautions, le 7 mars 1835; et 3. un cautionnement signé par lui le 11 mars 1836;
Avis est donné à tous ceux que cela concerne d'avoir à déduire par écrit, au bureau du Secrétaire d'Etat, dans les quatre-vingt dix jours qui suivront la dernière publication des présentes, les raisons pour lesquelles ladite hypothèque et lesdits cautionnemens ne seraient point cancellés et annullés.
Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat à la Nouvelle Orléans, le quatre avril A. D. 1836, et dans la 60ème. année de l'Indépendance des Etats-Unis.
(Signé) E. D. WHITE,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Par le Gouverneur,
7 av—30 Signé MARTIN BLACHE, Secrétaire d'Etat

AVIS.—Attendu que George de Passau, ci-devant shérif et collecteur de taxes, dans et pour la paroisse de Jefferson, s'est adressé à moi pour obtenir l'annulation d'une obligation souscrite par lui comme shérif et collecteur de taxes susdit, le quinze de mai 1826, pour la somme de quinze mille piastres, conjointement avec Jn. R. Holliday, Céleste Beale et William McQueen, ses cautions.
Avis est donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire par écrit, au bureau du secrétaire d'état, dans les quatre vingt dix jours qui suivront la dernière publication des présentes, les raisons pour lesquelles ladite obligation ne serait pas cancellée et annulée.
Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, à la Nouvelle-Orléans, ce dix neuvième jour d'avril, mil huit cent trente six, et dans la 60ème. année de l'Indépendance des Etats-Unis.
(Signé) E. D. WHITE,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Par le Gouverneur,
(Signé) MARTIN BLACHE, Secrétaire d'Etat. 20 av—30

AVIS—Le soussigné, étant sur le point de partir, prévient le public et ses amis en particulier qu'il a nommé M. J. A Durel son fondé de pouvoirs, pendant son absence. 6 mai LOUIS MURE.

PROCLAMATION
PAR EDWARD D. WHITE.
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

ATTENDU que la loi requiert que les Représentans de l'Etat de la Louisiane au Congrès des Etats-Unis, par le vingt cinquième Congrès, qui doivent rester en fonctions pendant deux ans à partir du trois de mars mil huit cent trente sept, soient élus le premier lundi de juillet prochain et les deux jours suivans, savoir:
Un représentant au 25ème Congrès, qui doit être choisi dans le premier district congressionnel, composé des comtés d'Orléans, des Allemands, d'Acadie et de Lafourche.
Un représentant au 25ème congrès, qui doit être choisi dans le second district congressionnel, composé des comtés d'Iberville, de la Pointe Coupée et des Félicianas.
Un représentant au 25ème congrès, qui doit être choisi dans le troisième district congressionnel, composé des comtés des Attakapas, des Opélousas, des Rapides, des Natchitoches, de Ouachita et de Concordia.
Et attendu que la loi porte qu'aux jours sus-mentionnés, il sera élu un sénateur dans chacun des districts sénatoriaux ci-après, dont les fonctions devront durer quatre ans, savoir:
Un sénateur pour le comté des Allemands.
Un sénateur pour le comté d'Acadie.
Un sénateur pour le comté des Opélousas.
Un sénateur pour le comté des Rapides
Un sénateur pour le comté de Concordia.
Un sénateur pour le district comprenant les paroisses de Ste. Hélène, de St Tammany, de Washington et de Livingston.
Un sénateur pour le premier district du comté d'Orléans.
Et un sénateur pour le troisième district du comté d'Orléans.
Et attendu que la loi porte aussi que le dit premier lundi de juillet prochain et les deux jours suivans, cinquante représentans à l'assemblée générale de l'Etat de la Louisiane, seront élus et choisis pour le terme de deux ans, dans tout l'Etat, de la manière suivante, savoir:
Un représentant pour la paroisse de Plaquemine.
Un représentant pour la paroisse de St. Bernard.
Sept représentans pour la paroisse d'Orléans.
Un représentant pour la paroisse de Jefferson
Un représentant pour la paroisse St. Charles.
Un représentant pour la paroisse St. Jean-Baptiste.
Deux représentans pour la paroisse St. Jacques
Un représentant pour la paroisse de l'Ascension.
Deux représentans pour la paroisse de l'Assomption.
Trois représentans pour la paroisse de Lafourche Intérieure.
Un représentant pour la paroisse de Terrebone.
Un représentant pour la paroisse de Ouest Baton-Rouge.
Un représentant pour la paroisse et le comté de la Pointe Coupée.
Un représentant pour la paroisse de Concordia et Carroll.
Deux représentans pour la paroisse et le comté des Natchitoches.
Un représentant pour la paroisse de Catahoula.
Deux représentans pour la paroisse des Rapides.
Un représentant pour la paroisse des Avoyelles.
Trois représentans pour la paroisse de St. Landry.
Deux représentans pour la paroisse de Lafayette.
Un représentant pour la paroisse d'Iberville.
Un représentant pour la paroisse de St. Martin.
Un représentant pour la paroisse de Ste. Marie.
Deux représentans pour la paroisse d'Est Baton-Rouge.
Un représentant pour la paroisse de Claiborne.
Un représentant pour la paroisse de Ouachita.
Deux représentans pour la paroisse d'Est Féliciana.
Deux représentans pour la paroisse d'Ouest Féliciana.
Un représentant pour la paroisse de Washington.
Un représentant pour la paroisse de Ste. Hélène.
Un représentant pour la paroisse de Livingston.
Un représentant pour la paroisse de St. Tammany.
En conséquence, j'ai jugé à propos de lancer cette proclamation, afin de donner aux électeurs, dans toute l'étendue de l'Etat, avis des susdites élections, ordonnant à tous juges de paroisses, shériffs et autres fonctionnaires que cela concerne, de tenir les dites élections au jour susdit, dans leurs paroisses, districts et comtés respectifs, de les faire diriger, et d'en faire faire des retours, de la manière et dans le délai voulus par la loi.
Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce deuxième jour de mai, mil huit cent trente six, et dans la soixième année de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique.
E. D. WHITE.
Par le Gouverneur,
MARTIN BLACHE, Sec. d'Etat.

A Vendre par les soussignés, rue St. Louis, No. 65, entre Royale et Chartres.
12 pipes et demie Cognac d'importation directe,
200 caisses vin St. Estèphe Médoc,
200 do do St. Julien 1832,
50 do do Léoville 1828,
75 do do Haut Sauterne,
15 do do Curaçao surfin,
25 do do Liqueurs assorties,
15 do do Absinthe Suisse,
Vins de Bourgogne, Clos Vougeot et Volnay.
Vins blancs en barils, et un grand assortiment de vins rouges en barriques et demis barriques
9 mai VIDAL & LONGIS

INDIENNES imprimées françaises, mousselines, ginghams et draps.
1 caisse de dentelles.
4 do foulards.
Etoffes grises anglaises pour chemises, quinonas, satinets, cotonades, toile à sacs de coton, bas de soie et de coton.
Vins de Bordeaux, de Madère, de Malensey et de Ténériff.
200 sacs de café à vendre par
M. DE LIZARDI & Co.
25 Mars Rue Royale, No. 153,

CHANGE sur Londres et Paris en demande par 25 mars M. DE LIZARDI & Co

PERDU—Hier, vers 2 heures, en passant de la rue Chartres par celles de la Douane, de la Levée et Bienville pour aller au bureau de change de Messrs J. R. St. John Gregory & Co. deux cents piastres, en un billet de $100, un de $50, le reste en billets de 10 à $5. tous des banques de cette ville, à l'exception de quelques uns de $10 ou $5.
La personne qui rapportera ces billets au no 10, rue Chartres, recevra une récompense libérale.
3 mai—13 J. EVANS & Co.

LES soussignés reçoivent par le navire Nashville de New-York. 5 caisses mousseline française en couleur, dessins riches; 4 do indiennes françaises; 1 do toile grise fine, à pantalon; 1 do mouchoirs batiste unis; 1 do mousselines blanches à blouses, à raie; le tout à vendre à juste prix. DUFOUR FRERES,
6 mai rue Royale, entre Toulouse et St. Pierre.

EN débarquement des navires Arkansas et Moctezuma, de New-York:
1 caisse Mousseline Suisse, unie;
2 do Jaconat français, à petits dessins;
4 do Cotonnade bleue, 3/4, 4/4 et 9/8;
1 do Coutil coton à côte, pour pantalon;
3 do Indiennes à raie et autres;
50 do Bas coton blanc de diverses qualités;
1 do Guingham à mille raies;
2 do Mouchoirs fonds blancs à carreaux:
Plus—Mérinos double, mousseline suisse, brodée; gros de suisse noir; foulards de soie croisés; bas de soie blancs de différentes qualités, et une variété d'autres articles, à vendre par DUFOUR FRERES,
6 mai rue Royale, entre Toulouse et St Pierre.

AVIS.—Des propositions seront reçues par MM. Armand Pitot et J. J Mercier, au bureau de M. Soulé, rue St. Louis, pour la construction d'une église qui devra être érigée au faubourg Marigny. Pour le plan, s'adresser à Benjamin Buisson, architecte
19 av—

AVIS—La société existant sous la raison de Chapman et Castillo est dissoute du consentement des parties. La raison commerciale servira aux deux associés pour la liquidation des affaires de la société.
Nlle. Orléans, 30 avril.
SAMUEL CHAPMAN,
30 avril—2s ANDREW CASTILLO

AVIS—Le soussigné continuera les affaires de commission et d'agence générale sous son propre nom et pour son propre compte.
3 mai—13 SAMUEL CHAPMAN, 59 rue du Camp

AVIS—Le lot no. 54; dans le bourgade no. 10, de la rangée no. 12 Est, ayant été offert en vente, mais ensuite réservé, avis est donné par les présentes que le dit lot est ouvert aux entrées particulières et que je recevrai des propositions à cet effet à midi, le 12 mai prochain. B. Z. CANONGE,
Régister du bureau des terres publiques, 12 mai, Sud-Est de la Louisiane 6 avril—30

PERDU—Hier dans la matinée quatre billets à ordre, chacun de la somme de quarante piastres, deux tirés par P. H. Hazeur, à l'ordre de M. Louis Gosseron et endossés par lui, et paraphés *ne varietur* par J. Cuvillier, not pub. datés le 21 novembre 1835, payables l'un à six mois de date et l'autre à dix huit mois, et deux autres billets, de même date et aussi paraphés comme ci-dessus, tirés par N. Pavageau, à l'ordre de Nelson Desbrosses et endossés par lui, payables l'un à douze mois, et l'autre à dix huit mois de date. Une récompense honnête sera payée à quiconque les reportera chez M. Joseph Cuvillier. not, pub rue Royale; le paiement en ayant été arrêté, l'on est prévenu de ne pas les négocier. 21 av—

MARCHANDISES ayant droit au drawback—Par les derniers arrivages, un assortiment considérable de marchandises convenables au marché mexicain, savoir: satteens, couleurs assorties, toile à draps, nankins bleus, velveteens, drills, satteens à carreaux et à raies; lastings, draps bleus et écarlate, de qualités supérieures; castors; batiste et jaconas de 40 pouces, schalls unis; mouchoirs et roses de Turquie, chemises de couleur des dessins des plus nouveaux. Le tout avec conditions les plus favorables à vendre par WILLIAM VANCE,
3 mai 18 Douane.

AVIS—Toutes personnes ayant quelques réclamations contre la succession vacante de feu William H. Hartford, et celles qui doivent à ladite succession, sont requises de présenter leurs comptes appuyés de pièces justificatives, comme aussi de payer à
29 av— WM. BRYAN, 36 Vieille Levée.

AGENCE—Le soussigné, de nouveau fixé à la Nouvelle Orléans, donne avis qu'il se chargera à l'avenir, en qualité d'agent, des affaires qui pourront lui être confiées.
Il espère par l'attention soutenue qu'il portera dans l'exécution des mandats qu'il pourra recevoir, donner pleine satisfaction aux personnes qui placeraient en lui leur confiance. F. LAVILLE.
S'adresser au comptoir d'Hypolite Babo, rue Conti entre Chartres et Royale. 26 av—1m

MOULINS à coton—Les soussignés ont reçu un assortiment complet de ces moulins de l'Aigle reconnus supérieurs, avec une monture en bois ou en fonte, et des grilles à fourneaux trompées, qu'ils offrent en vente, avec une parfaite garantie et à des conditions avantageuses. Wm. G HEWES, 47, rue du Camp.
N. B.—Les soussignés chargent de faire fabriquer des moulins à scie de tous genres, on peut en voir des modèles dans leurs bureaux. 23 av

Avis de Banques et [illegible]

Alexandria, le [illegible] 1836.
MM. Thomas Barrett et Edward Ogden,
Messieurs,
A UNE assemblée des directeurs de la Compagnie du Chemin à coulisses de la Rivière Rouge, tenue en cette ville, la résolution suivante fut adoptée.
Résolu que les livres seront ouverts dans le plus bref délai pour la souscription du reste des actions au fonds capital alloué par la charte.
Nous lisons dans la charte, "Mais dans le cas où le montant du capital n'aurait pas été souscrit, les livres de souscription seront réouverts sous la surintendance des commissaires primitifs, en donnant avis au public pendant au moins trente jours, dans les deux langues dans une gazette d'Alexandrie et de la Nouvelle-Orléans."
Les livres de souscriptions au fonds capital de la compagnie du chemin à coulisses de la Rivière Rouge seront ouverts mardi 10 du courant, au bureau de la Compagnie d'Assurances de l'Atlantique, rue du Canal. 4 mai—6

Bureau d'Assurance.—Compagnie du Théâtre d'Orléans:
LES actionnaires sont priés de se réunir au bureau de la compagnie mardi 10 du courant, à 4 heures, de l'après midi, pour prendre connaissance des réglemens de la compagnie. Par ordre de la direction,
6 mai—3 J. A. DUREL, Secrétaire

COMPAGNIE DE BANQUE ET RAIL ROAD DE L'ATCHAFALAYA, N. Orl. 7 mai 1836.
CETTE banque achète des traites sur New-York, Boston, Philadelphie, à 60 jours de vue.
7 mai ROBr. G. DIXON, caissier

BANQUE DE CARROLLTON.
AVIS est donné que l'élection d'un caissier pour la Banque succursale de cette institution qui va être établie à Lafayette, paroisse de Jefferson, aura lieu dans les bureaux de la banque, rue du Canal, Mardi, 10 mai.—On recevra des demandes jusqu'au jour de l'élection JOHN NICHOLSON,
7 mai Caissier

BANQUE DE CARROLLTON.
AVIS est donné par les présentes aux actionnaires de cette institution qu'un dividende semi-annuel de 4 pour cent a été déclaré par la direction; lequel dividende sera payé à bureau ouvert le 9 mai.
7 mai JOHN NICHOLSON, caissier.

BANQUE DE CARROLLTON.
A UNE assemblée de la direction, tenue le 19 avril dernier, une résolution fut adoptée pour demander le paiement de 5 piastres par chaque action le 15 mai courant et un autre paiement de 5 piastres est exigé pour chacune des époques ci après: 15 juin, 15 octobre, 15 novembre et 15 décembre prochain. Avis est donc donné par les présentes que lesdits paiemens devront être faits, aux époques ci-dessus désignées, conformément à ladite résolution et à la seconde section de l'acte original d'incorporation de la compagnie du railroad de la Nouvelle Orléans et Carrollton.
2 mai JOHN NICHOLSON, caissier.

CHEMIN A COULISSES DE LA NOUVELLE-ORLEANS ET DE CARROLTON.—Heures de départ des Chars pendant l'été:
DE CARROLLTON.
Un char à cheval à 4 heures du matin.
" à vapeur 6 "
" " 8 "
" " 10 "
" " 12 "
" à cheval à 2 heures de l'après-midi,
" " 4 "
" " 6 "
" " 8 heures du soir,
" à cheval à 10
DE LA NOUVELLE-ORLEANS:
Un char à vapeur à 7 heures du matin.
" " 9 "
" " 11
" " 1 heure de l'après-midi.
" " 3 "
" " 5 "
" " 7 "
" " 9 du soir.
Les chars de la rue Jackson partent de Lafayette à 5 heures et demie, et de la rue du Canal à 6 heures, faisant un voyage chaque heure jusqu'à 10 heures du matin, l'heure à laquelle ils commenceront à courir toutes les demi-heures jusqu'à 10 heures du matin.
Le même arrangement est observé pour les chars de la rue de la Course.
Nlle-Orleans, 15 avril 1836.
22 avril L. F. GENERES.

Compagnie de la Bourse et de la Banque—3 mai.
AVIS—Un paiement de cinq piastres sur chaque action du capital de cette compagnie est requis des actionnaires. Il devra être fait à la caisse de la Banque, lundi, 17 mai.
Par ordre de la Direction,
2 mai—14 R. BRENAN, caissier.

Banque des Citoyens de la Louisiane, Nlle. Orléans, 3 mai 1836.
LE jeudi, 12 courant, la direction procédera à l'élection d'un chef du bureau qui doit être établi à l'encoignure des rues de la Levée et de l'Esplanade.
3 mai J. B. PERRAULT, caissier.

Compagnie d'Assurances de l'Union.
LES livres de souscription au capital de cette compagnie seront ouverts vendredi, 22 avril, dans les bureaux de la compagnie du railroad d'Atchafalaya et resteront ouverts pendant vingt jours.
THOMAS BANKS, SAMUEL THOMPSON, J. P. FRERET, LEON MADDUX, P. M. TOURNE, WM DEBUYS, A DESSANES, CHS. A. JACOBS, THOS. C. CASE, — Commissaires.
11 av—1m

Banque des Citoyens de la Louisiane, Nouvelle Orléans, 15 Avril 1836.
TRAITES sur l'Est, à 60 jours de vue, achetées à cette banque à 2 pour cent d'escompte.
16 avril. J. B. PERRAULT, Caissier.

BANQUE DU GAZ, 6 avril 1836—Les actionnaires de cette Compagnie sont invités à se réunir à la maison de Banque, rue Royale, le mercredi 1er. de juin prochain, à 1 heure après midi, pour prendre en considération les divers amendemens faits à la charte de la Compagnie, par la Législature de l'Etat, à la dernière session.—Par ordre de la Direction
9 avril P. BACOT—Caissier.

Compagnie du Théâtre d'Orléans.
LES livres de souscription continueront à rester ouverts, jusqu'à ce que le montant du capital de la dite compagnie soit rempli. 6 avril—

AVIS—La compagnie du rail-road de la Nouvelle-Orléans et Nashville, demande à louer un certain nombre d'esclaves qui seront employés jusqu'à l'automne prochain dans les pinières. Les gages seront de $20 à $26 par mois et défrayés. Les dits esclaves seront placés sous la surveillance d'un commandeur expérimenté. La salubrité bien connue du pays engagera sans doute les propriétaires qui désirent louer leurs esclaves, à s'adresser à R, S. SMITH,
7 mai—3m aux les bureaux de la compagnie.

A VENDRE.
UNE BELLE HABITATION,—cultivée, sur la Rivière Rouge, près de la Prairie Longue, dans l'Arkansas, contenant environ 4000 acres, dont environ 300 sont défrichés. Les steamers, lorsque l'Embarras sera enlevée, prendront la récolte des moulins même. Avec la dite habitation, on peut aussi faire l'acquisition d'environ 54 nègres, dont 45 sont de bons travailleurs, tous jeunes. Les personnes qui voudraient se rendre acquéreurs et visiter l'habitation et les nègres, n'ont qu'à s'arrêter à 12 milles au dessus de la ligne frontière de la Louisiane.—Les conditions sont un tiers comptant, la balance à un et deux années de crédit, avec intérêt.—S'adresser à
MARTINEAU, CRUGER & Co. } Nll. Orléans.
J. P. JONES & Co. } Natchitoches.
THOS. B. LEE, } Prairie-longue
7 Mai—

EN débarquement du brick Comet, de Marseille, et à vendre par le soussigné:
700 barriques vin de Bethfort et Bergasse,
100 demi barriques do do.
500 paniers huile d'olive en demi bouteilles
200 do en grandes bouteilles, marque Plagniol
600 caisses vin muscat de Frontignan
100 paniers champagne en bouteilles 100 en demi do.
200 caisses liqueurs superfines
100 caisses absynthe suisse
50 do. curaçoa
50 do noyau
50 do maraschino
50 do eau de vie du Dantzick
300 caisses eau de fleurs d'oranger triples
150 caisses salaisons assorties,
200 paniers vermicelle et macaronis;
10 caisses saucissons,
50 barils vin imitation Madère,
20 barrils vinaigre blanc,
2 demi et 4 quarts de pipe eau de vie de cognac;
100 caisses savon français bleu vif
25 balles bouchons fins,
75 caisses fruits à l'eau de vie et cerises,
5 jarres fruits cristalisés et nougat;
117 paniers bouteilles vides,
Le tout ayant droit au drawback.
F H PETTIPAIN,
7 mai encoignure Toulouse et Chartres.

A LOUER—Ce poste si bien connu à la Nouvelle-Orléans, occupé naguères par John Morney, avec les bâtisses qui s'y trouvent, les magasins et les droits de batture qui lui appartiennent. On peut prendre possession à la fin de mai.
Pour les conditions, qui seront très-avantageuses, s'adresser à J. GRIMSHAW,
7 mai—3 rue du Canal, No 70

VINGT PIASTRES de récompense seront payées à quiconque arrêtera et logera dans la geole de cette ville, le nègre nommé BIG BELLY, parti marron. Le dit esclave est âgé de 36 ans, taille de 5 pieds 8 pouces; fortement bâti. Il appartenait autrefois à l'habitation Macarty, au dessus de la ville et s'est enfui vers le 24 avril. S'adresser à L. MILLAUDON,
7 mai—4 76, rue du Canal

25 Piastres de récompense.

PARTI marron de l'habitation du soussigné dans la nuit du 2 au 3 du courant, le nègre NELSON, âgé d'environ 24 à 25 ans, taille de 5 pieds 5 à 6 pouces; il est d'une forte constitution, et a l'air sournois, sa lèvre inférieure est très-grosse. Il avait un fer à une jambe et était vêtu d'un pantalon et gilet de cassinet. La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque le logera dans une des geoles de cet Etat. Etant un peu ingénieur, il est probable qu'il cherche à s'employer comme tel.
Les capitaines de navires et autres embarcations sont prévenus de ne pas le recevoir à leurs bords sous peine d'être poursuivis selon toute la rigueur des lois de cet Etat.
4 mai—15 JULES VILLERE.

Vingt Piastres de Récompense.—Parti marron de ma demeure, rue Julie, no 73, LOSSY, mulâtre clair, âgé d'environ 20 ans. Il est intelligent et maçon de profession. Il portait habituellement une redingotte brune; sa taille est d'environ 5 pieds 4 pouces. La dernière fois qu'on l'a vu ce fut à bord du steamer North America, qui est parti pour Louisville dimanche 1er. mai, et on présume qu'il y était. La susdite récompense sera donnée à quiconque le ramènera au domicile du soussigné à la Nouvelle Orléans, ou qui le mettra à la geole.
4 mai—8 JOHN MITCHELL.

PEAS.—34 bbls peas in store and for sale by
m6 ORAIN & MIGNON, 7 New Levee,

VENTES A L'ENCAN.

PAR T. MOSSY & GARIDEL.
IL sera vendu le vendredi, 13 mai prochain, midi, à la Bourse Hewlett: l'esclave Philip, âgé de 30 ans, sans aucune garantie que le titre.
Conditions: comptant. L'acte de vente sera passé devant Jules Mossy, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 6 mai

PAR F. DUTILLET & DELERY.
IL sera vendu le samedi 14 mai, à midi, à la Bourse Hewlett:
Deux lots de terre situés à Iberville, à la Passe à Christiana, comté de Hancock, état du Mississipi, désignés par les nos. 2 et 3. Ilet no. 1 au plan dressé par Charles F. Zimpel et déposé chez Félix de Armas, not. pub., mesurant chacun 50 pieds de face au golfe du Mexique sur 159 pieds de profondeur, avec une maison neuve composée de 3 appartemens, deux cabinets, une cuisine, une chambre à domestique, le tout briqueté entre poteaux; plus un four. Conditions, à la vente. 6 mai

PAR F. DUTILLET & DELERY.
IL sera vendu le vendredi, 13 mai, à midi, à la Bourse de Hewlett,
Deux terrains situés au faubourg Washington, quartier de la presse à coton, désignés par les nos. 9 et 10, au plan qui sera déposé à la Bourse, et mesurant chacun, 35 pieds de face à la rue de la presse, sur 104 pieds de profondeur.
Conditions: 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 5 mai

PAR F. DUTILLET & DELERY.
IL sera vendu le samedi, 14 mai courant, à midi, à la Bourse,
Jourdan, nègre âgé de 26 ans, très entendu à un moulin à scie; Daniel âgé de 24 ans, très entendu à un moulin à scie; George, âgé de 23 ans, propre aux travaux d'un moulin, nègre de champ, et Colman âgé de 28 ans, propre aux travaux d'un moulin, nègre de champ, garantis des vices et maladies prévus par la loi.
Conditions: Un an de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente par Octave de Armas. 5 mai

PAR J. B. BLACHE.
IL sera vendu jeudi 12 du courant, à midi, à la bourse de Hewlett,
Huit Lots de Terre situés au faubourg Tremé, dans la continuation de la rue Conti, Ilet No. 30, désignés par les Nos. 1 à 8, ayant chacun 30 pieds de face à la rue Conti sur 120 pieds de profondeur entre les rues Villeré et des Marais: les lots No. 1 et 8 faisant encoignure.
Conditions—Un cinquième comptant et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque.
Les actes de vente seront passés par Mr. A. Mazureau, notaire aux frais des acquéreurs. 6 mai

PAR J. B. BLACHE.
IL sera vendu jeudi, 12 du courant, à midi, à la Bourse de Hewlett,
Un lot de terre situé rue Dumaine, No. 215, entre les rues des Remparts et St. Claude, ayant 40 pieds de face à la rue Dumaine, sur une profondeur d'apeu-près 122 pieds, mesure française, avec les bâtisses en bois qui sont dessus. Le dit terrain est sujet à une rente annuelle de $48 en faveur de la corporation pour intérêts à 6 pour cent sur un capital de $800, remboursable le 25 juin 1830.
Conditions à la vente. 6 mai

PAR F. DUTILLET & DELERY
IL sera vendu le samedi 14 mai prochain, à midi, à la Bourse Hewlett:
Jeanne, mulâtresse créole de 24 ans, très bonne blanchisseuse, repasseuse, un peu couturière et domestique de maison, garantie des vices et maladies prévus par la loi. Conditions: 6 et 12 mois de crédit en billet endossé à satisfaction et hypothèque. 5 mai

PAR FERNANDEZ & WHITING.
EN vertu et suivant un ordre de l'honorable cour de paroisse pour la paroisse d'Orléans; il sera vendu à la Bourse de Hewlett, samedi le 14 mai 1836, à midi: un lot de terre appartenant à Francis McManus, (débiteur en faite) désigné comme no. 1, d'après un plan tiré par Joseph Pilié, ci-devant voyer de la ville de la Nouvelle Orléans, daté 19 avril 1831, et déposé dans l'office de William Christy, notaire public; ledit lot forme un des coins de la Veille Levée ou continuation de la rue Tchapitoulas et de la rue Céleste, dans le carré du faubourg Annonciation, formé par les rues de la Vieille Levée, Céleste, Religieuses et des Nonnes, ayant vingt six pieds de face à la rue de la Vieille Levee, sur cent vingt pieds de profondeur sur la rue Céleste, mesure française. Conditions: comptant.
Ledit lot ayant été mis en vente le 1er. février 1834, et retiré faute d'enchérisseurs, est maintenant offert d'après l'ordre ci-dessus.
L'acte de vente sera passé pardevant William Christy, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 9 av

SUCCESSION DE ALEX. MORGAN—En vertu d'un ordre de la Cour des Preuves dans et pour la paroisse de Plaquemines, il sera vendu à la Balize, dans ladite paroisse, par le soussigné, juge de ladite cour, le 23e. jour de mai prochain, à 10 heures A. M., les propriétés suivantes, appartenant à la succession d'Alexandre Morgan, décédé:
Un lot de Terre situé à la Balize, sur la rive droite du Bayou, avec toutes les batisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison servant de magasin, quatre bâtimens au dehors, et une autre batisse très extensive ayant, au rez-de-chaussée, une allée pour le jeu de boules (ten pin)
Une île à la Balize, connue sous le nom de *Taylors Island* (l'île Taylor.)
Une négresse nommée Gracy, âgée de [illegible] ans, ainsi que ses deux enfans, Dick âgé de 5 ans et Nat de 18 mois.
Un canot avec voiles, avirons &c.; et deux esquifs.
Une quantité de Meubles, d'eau de vie de rhum, genièvre, linge, fait, et une infinité d'autres articles tenus d'ordinaire dans un magasin de comestibles de la campagne.
Conditions:—Les propriétés foncières, les esclaves, les meubles, la batterie de cuisine, le canot et les esquifs seront vendus à un crédit de six et douze mois, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque.
Les articles en magasin seront vendus au comptant; et tout achat de meuble pour moins de $50 sera de même fait au comptant.
En même tems et aux mêmes lieux, il sera vendu par le juge soussigné, d'ordre de ladite Cour, une négresse nommée Nancy, âgée de 23 ans, appartenant à la succession de Thomas H. Chamberlain.
Conditions:—Six mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque.
Paroisse Plaquemines, 20 avril 1836.
22 avril—27 (Signé) G. LEONARD—Juge.

AVIS
PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

SUCCESSION de feu DESOUGE—Vente par le Régister des Testamens—Vendredi, le treizième jour de juin 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et Saint Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique, à l'encan, pour compte de la succession de feu Jean Baptiste Desouge, les propriétés foncières, savoir:
1o. Un lot de terre situé en cette ville de la Nouvelle Orléans, rue Bassin, entre les rues de la Douane et Bienville, mesurant mesure française, trente pieds de face à la dite rue du Bassin, sur une profondeur de cent vingt pieds, traversant l'îlet jusqu'à la rue Franklin, sur laquelle rue le dit lot de terre, a également trente pieds de face.
2o. Un lot de terre fesant partie des communes de la ville de la Nouvelle Orléans, se composant de la moitié du terrain désigné par le numéro ceux, dans l'îlet numéro vingt cinq, d'après un plan dressé par Joseph Pilié, voyer de la ville, en date du vingt cinq Février mil huit cent vingt six, et déposé en l'étude de Félix de Armas, notaire public, en cette ville. par acte en date dix huit coût, mil huit cent vingt neuf. Le dit demi lot de terre, mesurant mesure française, trente pieds de face à la rue Tremé, entre les rues Bienville et Conti, sur une profondeur de cent vingt pieds, et mesurant trente pieds six pouces et demi sur la ligne du fonds.
Conditions: Un quart comptant, et la balance à six, douze, dix huit et vingt quatre mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Tests.
N. B. Les actes de vente seront passés pardevant Félix Grima, notaire public, aux frais des acquéreurs.
2 mai

SUCCESSION MARIGNY—Cour des Preuves.—Vente par le Régister des testamens.—Mardi 17 mai 1836, à midi, à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu Prosper Marigny, décédé, les esclaves suivans, savoir:
Euphrosine, négresse créole âgée d'environ trente ans, et son fils Charles, âgé d'environ douze ans.
Conditions de la vente: — Douze mois de crédit en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
W. F. C DUPLESSIS,
Régister des testamens
16 avril
N. B. L'acte de vente sera passé par devant Félix Grima, notaire public, aux frais des acquéreurs.

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves—Succession de SYBOLD.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de feu Rodolphe Sybold, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte et le dit curateur déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité.—Par ordre de la cour.
2 mai W. F. C. DUPLESSIS, Reg. des Tes

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du 1er. District Judiciaire—Andrew McCoy contre ses créanciers—Attendu qu'Andrew McCoy, débiteur insolvable, conformément à l'acte "pour venir au secours des débiteurs insolvables détenus et pour établir des limites de prison pour la geôle publique, et pour d'autres objets"; et à l'effet d'obtenir le bénéfice de ladite loi, a, le dix-huitième jour d'avril, enregistré sa pétition dans la Cour de District de l'Etat de la Louisiane, dans et pour le premier District Judiciaire. Avis est par le présent donné aux créanciers dudit pétitionnaire, et ils sont en même tems cités de comparaître pardevant ladite cour, le jeudi 12 mai prochain, pour déduire les raisons, s'ils en ont, pour lesquelles la prière dudit pétitionnaire ne serait pas prise en considération, et lui déchargé de son emprisonnement. Js McKinney Esq. est nommé pour représ[illegible] les créanciers absens.
Par ordre de l'Hon. Charles Watts, jugé de ladite Cour—Ce 18 avril A. D. 1836.
22 avril—11 3pe JNO. L. LEWIS—Greffier

TROUSSE DE HOOD.—Pour la guérison des hernies et descentes. Le Docteur Warren a l'honneur de prévenir le public qu'étant dans l'obligation de s'absenter de cette ville pendant quelques jours, il a obtenu du Docteur Picton, no 19 rue Bourbon, de se servir de la Trousse de Hood pendant son absence. Il invite les personnes qui voudraient se faire traiter à s'adresser à ce médecin 12 avril

40 BARRIQUES Vin rouge, de Bordeaux, 225 Caisses ditto St. Julien, 46 caisses Bourgogne, (Chambertin, Romanée, Corton, Nuits) 13 ditto Champagne, 12 paniers ditto marqué *; 6 caisses Kirschenwasher, véritable.—En magasin et à vendre par TH. NICOLET & Co. [23 avril

VENTES
PAR LE REGISTER DES TESTAMENS

SUCCESSION DUBOURG—Vente par le Régister des Testamens—Lundi, trentième jour de mai 1836, à midi, à l'Arcade, rue des Magasins, entre celles Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu Paul Lacour Dubourg, neuf terrains situés au faubourg Saulet dans la seconde Municipalité, d'après un plan tiré par Joseph Pilié, voyer de la ville, le 23 décembre 1830, et déposé en l'étude de Hugues Pédesclaux, notaire public, savoir:
Terrain no. 5, attenant au no. 4, et mesure 32 pieds de face à la rue des Pacaniers, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes, entre lignes parallèles, borné dans le fonds par le terrain no. 13.
Terrain no. 6 attenant au no. 5, mesure 31 pieds 11 pouces et 2 lignes, face à la rue des Pacaniers, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes, entre lignes parallèles, et borné dans le fonds par le terrain no. 12.
Terrain no. 7, attenant au no. 6, et mesure 32 pieds, face à la rue des Pacaniers, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes, entre lignes parallèles, et borné dans le fonds par le terrain no. 11.
Terrain no. 8, attenant au no. 7, mesure 31 pieds 11 pouces et 2 lignes, face à la rue des Pacaniers, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes, entre lignes parallèles, et borné dans le fonds par la propriété de veuve Valcourt Foucher f. c. l.
Terrain no. 9, attenant au no. 8, et mesure 32 pieds, face à la rue des Pacaniers, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes, entre lignes parallèles, et borné dans le fonds par la propriété de la dite veuve Foucher f. c. l.
Terrain no. 10, attenant au no. 9, d'un côté mesure 31 pieds 11 pouces et 2 lignes, face à la rue des Pacaniers, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes, et face à la rue Bassin, entre lignes parallèles et borné dans le fonds par la propriété de P. Forneret, h. c. l.
Terrain no. 11, mesure 32 pieds, face à la rue Annonciation, borné d'un côté par la propriété de la dite veuve Foucher et de l'autre côté par le terrain no. 12, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes entre lignes parallèles, borné dans le fonds par le no. 7.
Terrain no. 12, attenant au no. 11, et mesure 31 pds. 11 pouces et 2 lignes de face à la rue Annonciation, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes, entre lignes parallèles, et borné dans le fonds par le terrain no. 6.
Terrain no. 13, attenant au no. 12, et mesure 32 pds. face à la rue Annonciation, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes, entre lignes parallèles, et borné dans le fonds par le terrain no. 5.
Conditions de la vente: Un et deux ans de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Tests.
N. B. Les actes de vente seront passés pardevant Hugues Pédesclaux, not. pub. aux frais des acquéreurs. 28 av

SUCCESSION de femme Neda.—Vente par le Régister des Testamens—Lundi vingt-troisième jour de mai 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nlle. Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la communauté qui a existé entre François Neda et les héritiers de feu son épouse Marie Gravelle, le lot de terre, savoir:
Un lot de terre situé rue St. Pierre, entre les rues Commune et Gravier, au faubourg Ste. Marie, au dessus de la ville de la Nouvelle Orléans, mesurant soixante pieds de face à ladite rue St. Pierre sur une profondeur de cent vingt pieds.
Conditions de la vente: Un tiers payable dans six mois, un tiers dans douze mois et un tiers dans dix huit mois, en billets endossés à satisfaction, lesquels billets en cas qu'ils ne soient pas payés ponctuellement porteront intérêt à raison de dix pour cent par an, à compter de leurs échéances respectives jusqu'à parfait paiement, bien entendu que cette stipulation d'intérêt ne donnera pas aux acquéreurs le droit de prolonger les paiemens. Ledit lot de terre restera spécialement hypothéqué jusqu'à parfait paiement des billets et des intérêts qui pourront être dûs.
22 av W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des tes.

SUCCESSION DE FEU THIOT F. C. L.—Vente par le Register des testamens.—Jeudi le vingt sixième jour de Mai, 1836, à midi à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan pour compte de la succession de feu Marie Elizabeth Zélie Thiot femme de couleur libre, les esclaves, Marie et son enfant Thomas.
Conditions un tiers comptant et la balance dans six et douze mois de credit en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait payement. W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testamens.
N. B. L'acte de vente sera passé pardevant Louis Feraud, notaire public aux frais des acquéreurs.
23 avril

SUCCESSION CROWELL—Vente par le Register des Testamens—Mardi, vingt quatre mai 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique, à l'encan, pour compte de la succession de feu Maurice Crowell, les esclaves suivants, savoir:
MARTHA JOHNSON, négresse âgée d'environ 27 ans et son enfant Henry, âgé d'environ 7 ans.
Conditions de la vente: six mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. W. F. C. DUPLESSIS, Régister des Testamens.
N. B.—L'acte de vente sera passé pardevant Wm. Y. Lewis, notaire public, aux frais des acquéreurs.
23 avril

Succession Mason.—Vente par le Régister des testamens—Mardi le dix septième jour de mai, 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St-Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu Samuel Mason, la propriété foncière ci-après décrite, savoir:
Un certain lot de terre, situé dans le faubourg Lavaudais, paroisse de Jefferson, et désigné sur le plan dudit faubourg, dressé par Benjamin Buisson, arpenteur de ladite paroisse de Jefferson, daté le cinq mars, dix-huit cent trente deux, et déposé au bureau de Greenbury Ridgely Stringer, not. pub. de la ville de la Nouvelle Orleans, comme lot no. six, dans l'îlet no. quarante trois, ledit lot formant une des encoignures des rues Jersey et Eighth street, et mesurant cinquante pieds de face à la rue Jersey sur une profondeur de cent vingt pieds et face à la rue Eighth street; le tout mesure américaine. Conditions de la vente: comptant.
14 av W. F C. DUPLESSIS, Rég. des Tests.

SUCCESSION CUNNINGHAM—Vente par le Régister des Testamens—Lundi le seizième jour du mois de mai 1836, à midi, j'exposerai en vente publique à l'encan à la Bourse, encoignure des rues St Louis et Chartres, en vertu d'un ordre ou jugement de l'honorable cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, rendu dans le procès en partage, entitulé "estate of James Cunningham,—Patrick Cunningham curator vs. Peter Cunningham and John Wiley." les esclaves ci-après décrits pour opérer un partage, savoir:
May, nègre, âgé environ quinze ans.
Simon, nègre, agé environ vingt ans.
Lucy, négresse, agée environ trente cinq ans, et sa fille nommée Caroline, mulatresse agée d'environ deux ans.
Conditions de la vente: six, douze et dix-huit mois de crédit en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Tests.
14 av Cette vente aura lieu après celle de Bonifay, f. c. l.

COUR DES PREUVES.—Dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans—Succession de Félicité Lépine, veuve de Paul Godin—Samedi, quatorze mai 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu Félicité Lépine, veuve de Paul Godin, décédé, l'esclave et les propriétés foncières, savoir-
Esclave
1o Chloé, négresse âgée d'environ 45 ans, blanchisseuse et domestique de maison, sujette au rhumatisme.
Propriétés foncières
2o. Un Terrain situé sur le côté droit de la rue du Chemin du Bayou, partant de la ville, entre les rues Remparts et St. Claude, ayant environ 43 pieds de face sur la dite rue du Chemin du Bayou, sur environ 104 pieds de profondeur, et environ 39 pieds de large sur la limite du fonds, borné d'un côté par la propriété de Veuve Marie Cordeviole. Cette propriété est la même que la défunte acquit de Pierre Roup, par acte au rapport de Théodore Seghers, notaire public, le 3 mai, 1831.
3o. Un Terrain situé sur le côté gauche de la rue du Chemin du Bayou, entre les rues des Remparts et St. Claude, mesurant 30 pieds de face à la dite rue du Chemin du Bayou, sur 115 pieds de profondeur, borné d'un côté par la propriété de veuve Dominic Glapion, et de l'autre côté par celle de Charles Chapron; cette propriété est la même que la défunte acquit de Marie Joseph Torson, par acte passé pardevant Théodore Seghers, notaire public, le 18 mai 1831; ensemble la maison, bâtisses et dépendances qui sont dessus. La maison se compose de quatre appartemens, deux cabinets, une galerie en jalousies et une cave—deux chambres à domestiques, cuisine avec galerie et un cabinet: la cour est carrelée en briques, un puits à pompe: cette maison vient d'être resolée et repeinte; il y a un excellent four dans le fonds de la cour.
Conditions de la vente: L'esclave et propriétés foncières ci-dessus décrits, payables en quatre termes égaux, le premier comptant et les trois autres à 6, 12 et 18 mois de crédit, du jour de la vente, en billets endossés à la satisfaction de l'exécuteur, et portant hypothèque sur la propriété vendue
W. F. C DUPLESSIS, Reg. des Tes.
N. B.—Les actes de vente seront passés pardevant Carlile Pollock notaire public, aux frais des acquéreurs
Les acquéreurs doivent payer, en sus du prix de l'adjudication, pour le pavage, &c. dû à la corporation de la cité de la Nouvelle Orléans. 28 avril.

SUCCESSION GALLY —Vente par le régister des testamens—Jeudi, douzième jour de mai, 1836, à 10 heures du matin, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique, à l'encan, pour compte de la succession de feu Joseph Gally,
Une goëlette nommée Eugénie, du port d'environ 25 tonneaux, avec ses agrès et apparaux et pirogue, etc telle qu'elle est mouillée au Bassin Carondelet. Conditions, comptant.
10 avril W. F. C. DUPLESSIS, rég. des test.

SUCCESSION de feu Desouge.—Vente par le régister des testamens—Vendredi le treizième jour de mai, 1836, à 10 heures du matin en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan pour compte de la succession de feu Jean Baptiste Desouge, le mobilier dépendant de sa succession consistant en un fonds d'atelier de tourneur, savoir: 4 tours, un lot d'outils de charpentier et tourneur, &c. du bois d'acajou, merisier; de plus, les hardes du défunt. La vente aura lieu au dernier domicile du défunt, rue Remparts, entre Douane et Bienville, Conditions: comptant.
7 mai W F C DUPLESSIS, reg. des test.

VENTES
PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

SUCCESSION de LEWIS—Vente par le Register des Testamens—Jeudi, le deuxième jour de juin 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique, à l'encan, pour compte de la succession de feu Joseph Lewis, les esclaves et propriété foncière, savoir:
ESCLAVES.
Une négresse nommée Martha, âgée d'environ vingt deux ans, et ses deux enfans, savoir: Sam, âgé d'environ 4 ans, et un enfant nommé Isaac, âgé d'environ 4 mois. La défunte acquit la dite Martha de Stephen Reilly, par acte devant William Boswell, notaire, le huit mars 1830.
PROPRIETE FONCIERE.
Un Lot de Terre dans le faubourg Marigny, ayant mesure française, cinquante et un pieds de face à la rue Victoire, entre les rues Mandeville et Espagne, sur une profondeur de cent sept pieds, et les améliorations qui s'y trouvent, acquis par le défunt de Saint Preux Latour, par acte devant Carlile Pollock, not. public, le trois juillet 1829.
Conditions de la vente: Les esclaves payables un tiers comptant, et la balance à un crédit de six et douze mois, et la propriété foncière à un crédit de douze, dix huit et vingt quatre mois: tous les billets doivent être endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS, reg. des tests.
N. B.—Les actes de vente seront passés pardevant C. Pollock, notaire public, aux frais des acquéreurs.
3 mai

SUCCESSION Harford—Vente par le régister des testamens.—Samedi le quatorzième jour de mai 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu William H. Harford,
Dix actions du fonds capital de la compagnie de Canal et de Banque de la Nouvelle Orléans.
Conditions: comptant.
3 mai W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tests.

SUCCESSION Marigny—Vente par le Régister des Testamens—Lundi, seizième jour de mai 1836, à 4 heures de l'après midi, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu Prosper Marigny, en face de mon bureau, un vieux carosse, sans harnais.
Et immédiatement après, au ferry, une grande chaloupe en cypres. Conditions de la vente—comptant.
5 mai W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tests.

SUCCESSION DE ENDE—Vente par le Régister des testamens—Mercredi le dix-huitième jour de Mai, 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu Henry de Ende, la propriété foncière, esclave, et actions de Banque, ci-après décrites savoir:
1o Huit lots de terre dans l'islet numéro vingt dans le faubourg Ste. Mary, fesant partie des terrains acquis par ledit Henry de Ende, décédé, à une vente de shérif, dans un procès de plusieurs personnes contre Jn. Gravier et Jn. Poumairat dans la cour de district pour ce district judiciaire et cour des preuves pour cette paroisse, comme il appert des actes de transfert judiciaire du Shérif, en date du 29 janvier mil-huit cen. vingt-cinq
2o. Jane, négresse, âgée d'environ trente trois ans.
3o. Quatre actions du fonds capital de la Banque de Cité de la Nouvelle Orléans, payées en entier.
Conditions de la vente. Les actions de Banques, comptant, l'esclave à un crédit de six mois; et les lots de terre à un crédit de six et douze mois, les billets doivent être endossés à la satisfaction des exécuteurs testamentaires, la propriété vendue portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tests.
N. B. Les actes de vente seront passés pardevant Carlile Pollock, notaire, aux frais des acquéreurs. Cette vente aura lieu après celle de Langmuier.
15 avril.

SUCCESSION DE FEU ROBERT LANGMUIER.—Vente par le Régister des testamens. Mercredi, le 18 Mai 1836, à midi, à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des Preuves, dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, rendu sur la pétition de John Greene, créancier hypothécaire de la dite succession:
J'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la dite succession, les propriétés ci-après décrites—Savoir:
Un certain lot de terre, ensemble toutes les améliorations, privilèges, &c. y appartenant, situé dans la rue St. Thomas entre les rues Benjamin et Richard, dans l'îlet no. 9, faubourg Saulet, et désigné par le no. 12 d'après deux plans dressés, le premier par Louis Bringier, voyer général, le 3 de juin 1831, et l'autre par Joseph Pilié, voyer de la ville, le 25 juillet 1831, lesquels plans sont déposés dans le bureau de Mr. Octave de Armas, notaire de cette ville. Le dit terrain mesure trente pieds de face à la rue St Thomas sur cent vingt de profondeur plus ou moins, mesure Américaine. La ligne qui sépare ce terrain et le lot no. 12, est, le mur d'une maison en briques, à étage, dernièrement construite par Robert McDowell, sur les dits deux lots no 12 et 13.—le côté sud du quel, est sur le terrain sus décrit.
Conditions de la vente: $650 comptant, la balance en un credit de 6, 12, et 18 mois en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
2o. Les services de la négresse nommée Ana, âgée d'environ treize ans, laquelle négresse doit être émancipée à l'age de trente ans
Conditions de la vente: à un crédit de six mois en un billet endossé à satisfaction, portant hypothèque spéciale.
W. F. C. DUPLESSIS, Reg. des Tests.
N. B. Les actes de vente seront passés par devant Wm. Y. Lewis, notaire pub. aux frais des acquéreurs.
15 avril.

SUCCESSION Bonifay, f. c. l.—Vente par le régister des testamens.—Lundi le seizième jour du mois de mai, 1836, à midi à la Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan pour compte de la succession de feu Charlotte Bonifay, f. c. l. la propriété foncière ci-après décrite, savoir:
Une certaine portion de terre d'une forme irrégulière, faisant face au bayou St. Jean, laquelle est une partie du lot numéro trois, mesurant quarante pieds, mesure française, sur ledit bayou. par une profondeur, d'un côté, sur une ligne droite ouvrant de trois cent vingt quatre pieds, la séparant de la propriété de sieur David Olivier, et de l'autre côté, cent vingt pieds sur une première ligne, la séparant de la propriété de la succession Roux, de là courant derrière trente pieds et mesurant cent quarante pieds sur une seconde ligne, la séparant de la propriété de Mademoiselle O'Rourk; et mesurant quatre vingt dix huit pieds sur la ligne du fond, la séparant du lot no. quatre vingt quatre, ensemble avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent. Conditions de la vente: comptant.
14 av W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tests.

SUCCESSION de Hall—Vente par le régister des testamens—Mercredi, le premier jour de juin 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan pour compte de la succession de feu Pascal P. Hall, la propriété suivante, savoir
Un certain lot de terre et les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé au faubourg des Religieuses, paroisse Jefferson, entre les rues St. André et Ste. Marie, désigné sous le no. 4, d'après un plan dressé par C F. Zimpel, député voyer le 15 avril 1833, ledit lot de terre mesure 31 pieds 1 pouce de face à la rue St Amand, 28 pieds 10 pouces 21 lignes dans le fonds, 171 pieds 11 pouces 2 lignes du côté de la rue Ste. Marie, et 176 pieds 6 pouces sur la ligne qui le sépare du lot numéro 3.
Conditions de la vente: A un crédit de six mois en un billet endossé à satisfaction, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS, Reg. des Tes.
N. B. L'acte de vente sera passé pardevant H. B. Cénas, not pub aux frais des acquéreurs. 29 av

SUCCESSION de BALLESTA—Vente par le Régister des Testamens—Lundi, le sixième jour de juin 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et Saint Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves, dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu Francisco Ballesta, les esclaves, savoir:
1o. Hannah, négresse âgée d'environ quarante cinq ans, bon sujet, avec son enfant Joséphine de deux ans.
2o. Magdelaine dite Suckey, de vingt six ans et ses deux enfans, Irène de quatre ans et Jeanne de dix mois.
3o. Rosalie, fille de Hannah, âgée de seize ans.
4o. Marguerite, fille de Hannah, de quatorze ans.
5o. François, nègre de vingt ans, bon sujet.
Conditions: Un tiers comptant, et la balance à six et douze mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait payement.
W. F. C. DUPLESSIS, Register des testamens.
N. B. Les actes de ventes seront passés pardevant Hugues Pédesclaux, notaire public, aux frais des acquéreurs 4 mai

SUCCESSION de feu HARFORD.—Vente par le Régister des Testamens—Samedi, le quatrième jour de juin, 1836, à midi, à la Bourse encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique, à l'encan, pour compte de la succession de feu William H. Harford, les esclaves, savoir:
Dina ou Diana, négresse âgée d'environ trente ans, blanchisseuse ordinaire, repasseuse et cuisinière.
John, mulâtre, âgé d'environ trente ans, charpentier ordinaire.
Conditions:—Six mois de crédit en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. W. F. C. DUPLESSIS, Régister des Testamens.
N. B.—Les actes de vente seront passés pardevant Carlile Pollock, aux frais des acquéreurs. 4 mai.

AVIS.—Je soussigné, successeur de feu Xavier Fouché, de la maison Fouché & Gouhot libraires, encoignure Royale et Ste. Anne, ai l'honneur d'informer le public que M. Gouhot, associé du défunt m'ayant vendu et cédé tous ses droits et propriétés dans l'établissement de librairie précité, à partir du 2 mars dernier, je suis depuis cette époque seul propriétaire de l'établissement et reste seul chargé de la liquidation de la société Fouché & Gouhot.
26 av—1m LELIEVRE.

LE sieur LELIEVRE, ci-devant encoignure Royale et Douane, a l'honneur de prévenir le public qu'il a transporté son magasin de graines à sa librairie, encoignure Royale et Ste. Anne. S'étant rendu acquéreur de l'assortiment de M. R. Beauvais, connu comme lui pour la bonne qualité de ses graines; il est à même de remplir tous les ordres qui lui seront donnés, étant largement assorti de graines convenables à la saison, Il a reçu par le navire Harkaway, un grand assortiment de graines fraîches 26 av—1m

RIZ—50 barils Riz en débarquement du Warsaw de Charleston, à vendre par C. P. ALLHUSEN,
7 mai 57, Tchoupitoulas

VENTES
PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

SUCCESSION de Piech.—Vente par le régister des testamens—Mercredi huitième jour de juin 1836, à midi, à la Bourse encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan pour compte de la communauté qui a existé entre James Piech et feu son épouse dame Althée Josephine Duquin, et aussi pour compte de John D. Bell, Richard Bell et John G. Gamble, copropriétaires qui consentent à la vente du tout pour opérer un partage, les deux habitations et esclaves, savoir, outils aratoires &c.
1o. Une habitation située dans la paroisse d'Iberville, sur la rive gauche du Mississipi sur le côté supérieur de la pointe qui se trouve près de l'église St. Gabriel en descendant, composée de 1o. Une portion de terre mesurant onze arpents de face, sur une profondeur de 35 à 40 arpents, borné du côté supérieur par la terre de Bernard Allain, et du côté inférieur par la terre des héritiers d'un nommé Brown comme on le suppose. 2o. Une portion de terre sise à environ 5 arpents plus bas en descendant le fleuve Mississippi, mesurant 5 arpents et demi plus ou moins de face, sur une profondeur d'environ 30 arpents où il se ferme sur un point, borné d'en haut par terre supposée appartenir aux héritiers du nommé Brown, et par en bas par terre appartenant aux héritiers de C. Baldwin. 3o. Une autre portion de terre sise à environ 6 arpents plus haut en montant le fleuve Mississippi, que la portion de terre premièrement décrite ci-dessus, mesurant 6 arpents de face sur une profondeur d'environ 30 arpents sur la ligne inférieure; la profondeur de la ligne supérieure n'est pas connue, bornée sur la ligne supérieure par la terre de madame Margaret Le Blanc veuve de Elie Hébert, et sur la ligne inférieure par la terre de Bernard Allain ci-dessus mentionné.
La dite habitation établie et cultivée comme une sucrerie, ensemble toutes les bâtisses, améliorations et dépendances qui lui appartiennent.
Et les esclaves suivants attachés à la dite habitation, savoir: Andrew, âgé d'environ 50 ans, Polly, âgée de 40 ans, Betsy, âgée de 14 ans, Lewis, âgé de 4 ans, Littleton, âgé de 24 ans. Isom, âgé de 24 ans, Sam Ford, âgé de 44 ans, Frank, âgé de 19 ans, Flora, âgé de 45 ans, maladive, Charlotte, âgée de 17 ans et son enfant, Polly, âgée de 10 mois: Minerve, âgée 16 ans. Elick, âgé de 14 ans, Sinty, âgé de 13 ans, Little Stephen, âgé de 16 ans, Abraham, âgé de 32 ans, Peggy, âgée de 18 ans et son enfant Amanda, âgée de 2 ans, Parthénia, âgée de 20 ans, Bill, âgé de 15 ans, Beck, âgé de 40 ans, Buford, âgé de 2 ans, Gates, âgé de 22 ans, Mary, 30 ans, Tom, 40 ans. Nelson, de 25 ans. Eliza Liddle, 16 ans, Pleasant, de 10 ans, Henry, de 7 ans, Old Frank, 70 ans, Isaac, de 50 ans, Betsy Miller, 25 ans, Cooper, 50 ans, Caroline, 25 ans, et son enfant Harry. 62 ans, Sukey, 45 ans, Joseph, 16 ans, Nancy, 14 ans, Rachael, 12 ans, Rose, 11 ans, Betsy Erwin, 17 ans, Manuel, 19 ans, Edom, 18 ans, Prosper 20 ans, Jack, 35 ans, Jacob, 25 ans, Sam Little, 25 ans, Evelina, 18 ans, Jerry, 30 ans, Eliza Coleman, 20 ans, Harry Stepney, 55 ans, Milly, 35 ans et son enfant Tom, 11 ans, Delph, 28 ans, Stephen Stuart, 30 ans, Dinah 16 ans, et son enfant Bob, 9 ans, Abdy, 12 ans, Dimo, 30 ans, Bob, 40 ans. Anthony, 18 ans
Une Sucrerie située dans la paroisse de Plaquemines, sur la rive gauche du fleuve Mississipi, à environ vingt sept milles en bas de la ville de la Nouvelle Orléans, mesurant trente trois arpents de face au fleuve Mississippi. sur quarante arpents de profondeur, bornée sur la ligne supérieure par la terre de Mr. Joseph Guesnard, et sur la ligne inférieure par la sucrerie de Messieurs Lizardi [illegible] toutes les bâtisses et améliorations [illegible] telles que maison de maitre, cuisine [illegible] à sucre, machine à vapeur, moulin [illegible] nègres, moulin à maïs, écuries [illegible] tructions et les esclaves, savoir:
Blaise, nègre, quarante [illegible] Jonson, nègre, trente cinq ans, [illegible] Eloi, trente ans, charpentier et tonnelier [illegible] trente ans, laboureur; Jim, trente [illegible] de champ; Albert, mulâtre trente [illegible] ingénieur; Daniel, vingt sept [illegible] champ. Ben (Henburgar) trente trois [illegible] champ. Frank, vingt sept ans, charretier [illegible] Thomas Smith, vingt neuf ans, laboureur [illegible] long: Ben Smith, vingt sept ans: nègre de champ [illegible] tonnelier, Caye, vingt six ans, laboureur et charretier, George, vingt deux ans, nègre de champ, Cæsar, trente ans, nègre de champ, Edmund, vingt sept ans; nègre de champ. laboureur, Jim, trente trois ans, laboureur. charretier et bucheron: Davy, vingt cinq ans, nègre de champ; David. trente quatre ans, nègre de champ, Peter, trente six ans, charretier et laboureur; Tom, trente deux ans, laboureur, Harry Green, vingt sept ans. nègre de champ: Abraham, trente six ans, laboureur et charretier, Collins, vingt deux ans. laboureur et charretier; February, vingt ans, nègre de champ; Nichols, 29 ans nègre de champ; Alexandre, vingt ans, laboureur et charretier; Augustin, soixante ans, charpentier, Ben, dix-huit ans. laboureur; Smart, dix huit ans, nègre de champ; Célestin, quinze ans, laboureur; Daniel, quinze ans, charretier; Agenor, treize ans; Peter, douze ans; St. Louis douze ans; Rose, vingt cinq ans, cuisinière, avec ses trois enfans, Marie, dix ans, Phrosine, sept ans, et Armand, de dix-huit mois; Hélène, trente ans, et ses deux enfans, July, cinq ans, et Henry, trois mois; Appy, trente trois ans, et ses deux enfans, Allin, un an, et Washington, cinq semaines; Kitty, trente ans, avec son enfant Charles, trois ans; Jaillette, quarante ans; Phebe, vingt six ans, avec son enfant Henriette, quatre ans; Marie, trente sept ans, bonne cuisinière; Liza, vingt sept ans, nègre de champ; Becky, vingt cinq ans, nègre de champ; Sophy, trente ans, négresse de champ; Maria, vingt cinq ans, cuisinière; Silvy, vingt quatre ans, nègre de champ; Mathée, dix huit ans, négresse de champ; Zémire, douze ans, Saraphine. douze ans, Hortense, quarante cinq ans, négresse de champ; William, treize ans, laboureur; Bob, trente trois ans, nègre de champ; Souffrance, vingt ans, avec son enfant Caroline, de six mois; Old Louis, soixante dix ans; Rachel, 20 ans, nègre de champ.
Conditions—Un, deux et trois ans de crédit en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. W. F. C. DUPLESSIS,
9 mai—8,2pe Reg. des Test.

SUCCESSION DE DONNET.—Mercredi vingt cinquième jour du mois de Mai, 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan pour compte de la succession de feu Louis Donnet, et pour compte de sieur P. Soulé, qui consent à la vente du tout, la propriété foncière, l'établissement de la fonderie, et les esclaves, savoir:
1o. Un lot de terre situé rue de la Levée au-dessous de la Presse à Coton à vapeur de la Levée, mesurant cent vingt-sept pieds de face sur trois cent quatre pieds de profondeur. Sur lequel il y a une maison de maitre à étage, avec galerie, cuisines et autres dépendances; ainsi que l'établissement de la fonderie d'Orléans; consistant en une grande bâtisse en briques, couverte en ardoises, avec arrière magasins, et ateliers de forge et fonderie.
Une machine à vapeur, à laquelle sont adaptés une machine à souffler communiquant avec les fourneaux pour la fonte des métaux; ainsi que les mouvements et guides pour mouvoir les tours.
Huit tours complets,—dont un propre à percer les plus grosses pièces,—cilindres, canons, &c. Un autre avec des mouvements pour diriger les outils; et les six autres pour tourner les métaux et le bois,—deux machines à percer les métaux. Sciseaux, et machine à percer les feuilles de fer pour bouilloires. Une quantité de modèles et de moules, ainsi que les outils convenables pour fondre et tourner. Six forges, avec soufflets et outils. Une grande meule à repasser les outils. Sept établis de menuiserie. Diverses boîtes en fer pour encadrer les moules à fonte.
Deux fourneaux à fondre, chaudières, &c.
Cinq grues pour mouvoir les pièces dans l'intérieur de l'établissement.
Une charrette, un dray et deux chevaux.
Le susdit établissement est dans le plus parfait état et susceptible d'exécuter tous les ouvrages qui pourront être demandé dans cette partie. Sa localité lui donne un grand avantage sur les autres établissements de ce genre en raison de sa proximité du fleuve pour le débarquement des materiaux et l'embarquement des ouvrages qui s'y font.
Enfin il mérite certainement d'attirer l'attention des personnes désireuses de tirer un bon parti de leurs capitaux.
Monsieur Vaurigaud, qui réside sur les lieux et dirige l'établissement donnera tous les éclaircissemens et les informations que l'on peut désirer.
Valentin, un griffe âgé environ quarante-cinq ans.
Gaina, une negresse, agée environ seize ans.
Lady, une negresse agée environ trente ans.
Marcelite, une negresse agée environ vingt-cinq ans.
Dennis, un nègre, agé environ vingt cinq ans.
John, un nègre Créole, agé environ vingt-sept an
Dudley, un nègre agé environ trente ans.
Paul, un nègre agé environ vingt ans.
Bob, agé environ vingt-six ans.
Bill, agé environ vingt-cinq ans.
E. George, agé environ vingt-cinq ans.
Les quatre esclaves premièrement indiqués appartiennent à la communauté qui a existé entre feu Louis Donnet, et son epouse survivante dame Adèle Donnet Et les sept esclaves dernièrement indiqués appartiennent conjointement par moitié indivise au dit feu Louis Donnet, et le sieur Pierre Soulé, de cette ville, avocat, et ils sont attachés à la fonderie de fer sus décrite, laquelle leur appartenait aussi. Le dit sieur Pierre Soulé consent à la vente du tout.
Conditions de la vente.
La Fonderie et tous ses apparaux et dépendances doivent être vendus in globo; les esclaves qui sont attachés à la dite fonderie seront vendus séparément un par un; la dite Fonderie et dépendances à un crédit d'un, deux et trois ans; et les esclaves à un crédit d'un an, le tout pour des billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale, jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Tests.
N. B. Les actes de vente seront passés pardevant Jules Mossy, not. pub. aux frais des acquéreurs.
14 avril—35

SUCCESSION BARTLETT—Vente par le Régister des Testamens—Mercredi, le onzième jour du mois de mai, 1836, à onze heures du matin, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique, à l'encan, pour compte de la succession de feu Marie Louise Pauline Laurent, dite Diana Bartlett, f. c. l., le mobilier dépendant de sa succession, consistant en meubles meublans, &c. La vente aura lieu au dernier domicile de la défunte, No. 41, rue St. Claude
Conditions de la vente: comptant
W. F. C. DUPLESSIS, Régister des Testamens.
30 av

SUCCESSION DE ZENON VICTOR, h. c. l.—Vente par le Régister des Testamens.—JEUDI le dix-neuvième jour de mai 1836, à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de Zénon Victor, h. c. l. décédé, la propriété foncière, ci-après décrite, savoir:
Un terrain, situé au faubourg Marigny, rue des Bons Enfans, entre les rues Mandeville et Marigny, mesurant environ trente pieds de face à ladite rue des Bons Enfans, sur une profondeur de cent vingt pieds, ensemble une maison et autres dépendances.
Conditions de la vente:—Six, douze et dix-huit mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS, Régister des Testamens.
N. B. L'acte de vente sera passé pardevant Louis Feraud, not. pub. aux frais d'acquéreur. 23 avril